

# Règlement du concours d'écriture

« *Tu vois le Genre !* »

Edition 2024



# RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE « *TU VOIS LE GENRE !* » 2024

## Article 1 : Objet du concours

La Mairie de Vitry-sur-Seine lance pour la sixième année consécutive un concours d'écriture à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2024.

## Article 2 : Conditions du concours

### Le thème :

**Près de 60 ans après que Kathrine Switzer ait été empêchée de courir le marathon de Boston : où en sont les droits des femmes ?**



Crédit photo : Bettmann (1967)

Il est demandé de rédiger un texte en français. La forme littéraire libre : poème, dialogue, récit, description, témoignage, recette de cuisine, slam, rap, etc...

### Les catégories :

Une catégorie des « **moins de 20 ans** », valorisera un jeune candidat. Cette catégorie est ouverte aux jeunes résidant à Vitry, scolarisés sur la ville, se rendant régulièrement à Vitry ou ayant une attache particulière avec la Ville.

L'autre catégorie, la catégorie des « **Vitriotes et Vitriots** », est ouverte à toute personne résidant à Vitry, travaillant à Vitry, se rendant régulièrement à Vitry ou ayant une attache particulière avec la Ville.

Un soin devra être apporté à la construction des textes et au respect du thème.

### **Article 3 : Règlementation sur le format**

La construction grammaticale, l'orthographe, la ponctuation, le vocabulaire sont des éléments pris en compte. Les auteur.trices devront mentionner que leur texte n'a jamais été publié par ailleurs.

**Une seule participation par auteur.trice pourra être transmise.**

**La forme littéraire libre peut être sur support écrit, audio ou vidéo.**

#### **1) Réponse sur support écrit :**

Fichier Word

Format de la page : A4

Police de caractère : Times New Roman justifié- Taille de caractère : corps 11 - Interligne : 1,5

Marges : normales

**Donner un titre**

**La longueur du texte ne devra pas excéder 6000 signes au total**, espaces compris

Le nombre exact de signes devra être mentionné à la fin du texte.

#### **2) Réponse sur support audio :**

Fichier MP3 – 4 minutes max

**Donner un titre**

#### **3) Réponse sur support vidéo :**

Fichier MP4 – 4 minutes max

**Donner un titre**

### **Article 4 : Informations sur l'envoi**

Les participations seront envoyées par mail **au plus tard le 29 février 2024 à minuit**-pièce jointe (Word, MP3 ou MP4) à l'adresse suivante : [tuvoislegendre@mairie-vitry94.fr](mailto:tuvoislegendre@mairie-vitry94.fr).

Le nom du, de la participant.e **ne doit pas apparaître sur le texte afin de préserver l’anonymat**. Le bulletin d’inscription (cf. Annexe) sera joint au texte.

### **Article 5 : Coût**

La participation au concours d’écriture est gratuite.

### **Article 6 : Prix et lauréats**

Les candidat.es s’engagent, dans la mesure du possible, à être présent.es le soir de la remise des prix qui aura lieu lors de **la soirée « Tu vois le genre ! »**.

La Ville de Vitry-sur-Seine se garde la possibilité d’annuler ou de reporter la soirée à une date ultérieure dans le cas où les circonstances sanitaires l’exigeraient.

Les meilleurs textes sélectionnés (un ou plusieurs dans chaque catégorie) pourront être affichés et/ou faire l’objet d’une interprétation par des comédien.nes. Un recueil des meilleurs textes sera publié.

Les prix seront annoncés ultérieurement.

Les lauréat.es recevront des bons d’achat de 150 euros- à utiliser aux librairies « *les Mots retrouvés* » ou à celle de « *Tome 47* ».

### **Article 7 : Jury et critères de jugement**

Le jury sera composé de personnalités locales et de professionnel.les.

Les critères sur lesquels s’appuiera le jury sont les suivants : le respect du thème et des consignes, la qualité littéraire, l’originalité.

### **Article 8 : Résultats du concours**

La Mairie de Vitry-sur-Seine se réserve la faculté d’interrompre, suspendre, annuler, proroger ou modifier ce concours si les circonstances l’exigent. La responsabilité de la Mairie de Vitry-sur-Seine ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Les décisions du jury sont sans appel.

Le fait de candidater au concours implique l’acceptation complète du présent règlement et le respect des décisions du jury.

### **Article 9 : Droit de diffusion**

Les participant.es ne peuvent envoyer un texte que pour lequel ils disposent des droits d’auteur. Aussi, les participant.es du concours dégagent la Mairie de Vitry-sur-Seine de toute responsabilité relative à une violation des droits d’auteur et des litiges pouvant en résulter.

Les participant.es conservent leurs droits d’auteur sur le texte envoyé. Aucune contrepartie autre que les prix prévus à l’article 6 de ce présent règlement ne pourra être exigée.

La ville se réserve le droit de publier les textes du concours sur tous les supports écrits, audio et vidéo dont elle gère la publication.

\*\*\*\*

Pour plus d’informations, rendez-vous sur [www.vitry94.fr/8mars](http://www.vitry94.fr/8mars)



## BULLETIN D'INSCRIPTION « TU VOIS LE GENRE ! 2024 »

(A joindre impérativement à votre texte)

NOM.....

PRÉNOM.....

ÂGE : .....

Adresse mail : .....

Adresse postale : .....

.....

Téléphone : .....

Catégorie :  Moins de 20 ans  Vitriotes et Vitriots

Scolarisé(e) à Vitry :  OUI (*Précisez l'établissement : .....*)  NON

Titre du texte : .....

Forme littéraire choisie (poème, récit etc.) : .....

Je soussigné.e, (Nom et Prénom) .....

Déclare :

- Participer au concours d'écriture « Tu vois le genre ! 2024 »
- Avoir pris connaissance du règlement
- Certifie être l'auteur.trice du texte proposé

Date et signature (précédées de la mention « lu et approuvé ») :